

École Marguerite-Bourgeoys

6 juillet 2021

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte sera approuvé par le conseil d'établissement en septembre 2021. Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école sera envoyé aux parents et vous pouvez trouver la version intégrale sur notre site Internet au <https://epmb.ecoleouestmtl.com/code-de>

Actions réalisées en 2020-2021 :

- Travail continu du comité code de vie et travail au niveau de l'école sur la règle: « Je me comporte de façon sécuritaire dans mon intérêt et celui des autres » en lien avec la valeur du respect;
- Formation de l'ensemble des membres du personnel à la méthode d'intervention: Intervention 100%: comment intervenir lorsque nous sommes témoins de violence verbale;
- Informations envoyées aux parents en lien avec les activités et les actions mises en place lors de l'éducation au code de vie;
- Rencontre avec les chauffeurs d'autobus pour leur présenter le code de vie de l'école;
- Implication régulière de l'équipe du service de garde dans la mise en place des actions pour favoriser une cohérence dans les interventions;

Impacts de nos actions :

- Un plus grand engagement de la part du personnel quant au code de vie;
- 85,6 % des élèves nomment se sentir souvent ou toujours en sécurité à l'école (SÉVI);
- 82% des élèves mentionnent être à l'aise de se confier à au moins un membre du personnel (SÉVI);
- 80,1 % des élèves perçoivent que les adultes de l'école nomment clairement ne pas accepter l'intimidation (SÉVI);
- 41,6 % des élèves qui ont demandé de l'aide disent en avoir souvent ou toujours reçu (SÉVI).

Actions prévues pour 2021-2022 :

- Poursuite de l'implantation du code de vie et enseignement aux élèves des comportements attendus;
- Poursuite de l'animation du programme vers le Pacifique pour l'ensemble de l'école;
- Poursuite des activités de prévention sur l'intimidation;
- Animation d'ateliers en classe pour les élèves de 4e, 5e et 6e année sur les thèmes de l'identité, du respect et la diversité : Ateliers « Caravane de la diversité » et « Démystifier l'homosexualité » de l'organisme GRIS-Montréal. Le contenu est en lien avec les valeurs du code de vie ainsi qu'avec les contenus essentiels prévus au programme d'éducation à la sexualité du Ministère.



Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).